



**ÉTUDE SYNTHÉTIQUE
DES BESOINS EN ACCUEIL PETITE ENFANCE**

**TERRITOIRE DES HAUTES-BARONNIES
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES BARONNIES EN DROME
PROVENÇALE**

Octobre 2021



SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| I Contexte de l'étude | page 03 |
| II Le territoire de l'étude : Les Hautes-Baronnies | page 05 |
| III L'activité économique sur les Hautes-Baronnies | page 07 |
| IV Les équipements Petite-Enfance du territoire intercommunal | page 09 |
| IV Les pistes de réflexion et d'actions | page 11 |
| V Prochaines étapes | page 13 |

CONTACTS

Anne-Marie VALDENNAIRE, Mutuelle Petite-Enfance des Baronnies

Coordinatrice Relais Petite Enfance "La Passerelle" - Lieu d'Accueil Enfants Parents "Batôbul" "

Tél : 04 75 26 03 20 / 06 73 95 24 63

Courriel : mutuelle.petite.enfance@gmail.com

Bernard Arcel, CAF 26

Conseiller d'Action Sociale / CC Dieulefit-Bourdeaux et Baronnies en Drôme Provençale

Tél : 04 75 26 58 49 / 07 77 14 50 48

Courriel : bernard.arcel@cafvalence.cnafmail.fr

Cendrine CLEMENÇOT, CC des Baronnies en Drôme Provençale

Coordinatrice Petite Enfance

Tél : 04 75 26 34 37 / 07 72 32 55 15

Courriel : c.clemencot@cc-bdp.fr

I Contexte de l'étude

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est née en janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de communes des Baronnies (CC du Pays de Buis, CC du Pays de Rémuzat, CC du Val d'Eygues, CC des Hautes Baronnies).

Au 1er septembre 2017, la CCBDP prend la compétence Petite Enfance, transférée par les 4 anciennes intercommunalités. Elle est aujourd'hui constituée de 67 communes.

La Mutuelle Petite-Enfance, inscrite dans le champ de compétence de l'intercommunalité à travers notamment son Relais d'Assistantes Maternelles / *Relais* Petite Enfance, étend en 2018 son intervention sur l'ensemble du nouveau territoire.

Au regard du peu de services Petite -Enfance sur les Hautes-Baronnies, elle conduit une recherche – action pour réfléchir au mode d'accueil le mieux adapté à cette partie du territoire. Cette démarche a mobilisé tous les acteurs concernés.

Courant 2019, La Caf de la Drôme et la CCBDP, déjà partenaires dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) s'engagent dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire dans un projet global sur tous les champs d'interventions communs dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée et déployée début 2020.

Les objectifs définis dans cette CTG sont :

- *Connaître les besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants et mieux les informer sur l'offre existante*
- *Adapter la couverture territoriale en accueil des jeunes enfants aux besoins sur l'ensemble du territoire*
- *Adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques et aux réalités des familles du territoire*
- *Conforter la prise en compte de la place des parents dans les projets d'établissement*
- *Promouvoir l'accueil de la petite enfance comme levier favorisant l'égalité des chances*
- *Organiser la coordination territoriale politique et technique et la mise en réseau des acteurs*
- *Accompagner la gestion des équipements.*

La démarche entreprise par la Mutuelle Petite-Enfance s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

Elle prend en compte une logique de bassin de vie, et couvre donc le territoire suivant :

- **2 Communautés de Communes** : CCBDP et CC Sisteronais Buëch,
- **2 départements** : Drôme et Hautes Alpes

- **12 communes de la CCBDP** : Séderon, Mévouillon, Ballons, Barret de Lioure, Eygalayes, Izon-la-Bruisse, Vers-sur-Méouge, Montauban-sur-l'Ouvèze, Aulan, Montbrun les Bains, Reilhanette, Villefranche-le-Château,
- **4 communes de la CC Sisteronais Buëch** : Lachau, Éourres, Salérans, Barret-sur-Méouge.

Depuis septembre 2019, avec le soutien de la CAF et de la CCBDP, la Mutuelle Petite-Enfance a donc conduit une étude.

- ➔ **L'enquête auprès des habitants** a mis en évidence :
 - Un fort manque de mode d'accueil des 0 – 4 ans, après la fermeture de la MAM de Séderon en 2017
 - Une entraide familiale existante.
 - Une méconnaissance du métier d'assistante maternelle.
 - Des besoins de garde exprimés par de jeunes parents installés sur Mévouillon, Ballons, sans solution de proximité pour leur enfant et qui se retrouvent à faire des déplacements importants.
 - Une demande forte des élus de proposer un mode de garde type micro crèche qui contribuerait à l'attractivité du territoire et au maintien des services à la population.
 - Une seule assistante maternelle encore en activité.
- ➔ **Les particularités du territoire** : la saisonnalité des emplois liés à l'agriculture, et au tourisme, et l'insuffisance de l'offre de logement.
- ➔ **Ces constats croisés** avec les problématiques nationales : baisse de natalité, diminution du nombre d'assistantes maternelles, l'évolution de ce métier.
- ➔ **L'organisation de temps collectifs** réunissant des habitants, des professionnels Petite-Enfance, des élus et des partenaires... ont favorisé la concertation et l'émergence d'une dynamique locale.

Cette étude conduit donc à analyser les logiques de territoire, ses spécificités, dans un contexte interdépartemental et inter – communautés de communes.

Les propositions d'actions doivent donc être :

- En adéquation avec le bassin de vie, et les déplacements professionnels des familles,
- Complémentaires et en lien avec les services Petite-Enfance existants qui pourraient être étendus,

II Le territoire de l'étude : Les Hautes-Baronnies

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale est un territoire rural très étendu : 75 km d'ouest en est – 64 km du nord au sud.

Elle compte plus de 26 600 habitants,

C'est un territoire de montagne avec des logiques de vallées, inscrit en ZRR, avec deux principaux centres bourgs : Nyons, Buis-Les-Baronnies qui comptabilisent presque 40% de la population.

Comme sur de nombreux territoires ruraux, la population est vieillissante, avec 40% de la population âgée de plus de 60 ans.

Le territoire des Hautes-Baronnies

Situé sur la partie Sud-Est de la CCBDP, ce territoire compte 12 communes, avec un total de 1 473 habitants.

Sa superficie s'élève à 246 km², soit une densité : 5,99 habitants/km² contre 19 habitants au km² pour la CCBDP, et 46 hab/km² pour la Drôme

Les Hautes-Baronnies et Petite-Enfance

Les données ci-dessous ont été transmises par les mairies des communes concernées.

| | Nombre d'habitants | Enfants scolarisés | Naissances 2020/2021 |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------|
| IZON LA BRUISSE | 12 | 1 | 0 |
| VERS/MEOUGE | 45 | 5 | 0 |
| SEDERON | 268 | 17 | 1 |
| MEVOUILLON | 242 | 12 sur Séderon 2 à St Auban | 0 en 2020 2 en 2021 |
| EYGALAYES | 88 | 2 | 0 |
| MONTAUBAN / OUVEZE | 114 | 5 | 3 |
| AULAN | 11 | 1 | 0 |
| BALLONS | 86 | 3 | 1 |
| BARRET DE LIOURE | 68 | 4 | 1 |
| MONTBRUN LES BAINS | 376 | 37 | 1 |
| REILHANETTE | 145 | Non renseigné | 2 |
| VILLEFRANCHE LE CHÂTEAU | 18 | | |
| Totaux | 1473 | 88 | 11 |

- Le territoire observé indique une faible population sur un territoire très étendu.
- Le mouvement de population reste difficilement repérable par les communes. En effet l'arrivée et le départ de familles peut se faire sans que la mairie soit informée.
- À noter une baisse significative des naissances entre 2014 et 2019. Les effectifs de 2020 semblent se stabiliser.

Composition des familles allocataires des Hautes-Baronnies

| Données CAF – MSA 2020 | CAF | MSA | Totaux |
|---|-----------|----------------|-----------|
| Nombre allocataires | 261 | 56 | 317 |
| Familles allocataires bénéficiaires du RSA | 19 | 8 | 27 |
| Familles allocataires avec 1 enfant | 44 | 1 | 45 |
| Familles allocataires avec 2 enfants | 48 | 19 | 78 |
| Familles allocataires avec 3 enfants | 11 | | |
| Familles allocataires avec 4 enfants | 1 | 0 | 1 |
| Familles monoparentales | 38 | 25 | 63 |
| Nb d'enfants allocataires de 0-2 ans | 23 | Non communiqué | 23 |
| Nb enfants 0-2 ans ou le ou les 2 parents travaillent | 11 | Non communiqué | 11 |

Ce territoire relativement isolé est marqué par une part importante de familles monoparentales. La pertinence d'un répit parental est avérée et permettrait d'accéder à des temps personnels où l'enfant serait pris en charge de manière temporaire.

Les données MSA donnent une représentation partielle des moins de 2 ans, et du nombre de familles dont les 2 parents travaillent. Le besoin d'accueil régulier sur ce territoire reste donc difficilement identifiable.

Il conviendrait donc d'évaluer les 2 types de besoins :

- L'accueil ponctuel qui réponde à un « répit parental »,
- Et les besoins d'accueil régulier et permanent pour les personnes ayant une activité professionnelle (régulière ou non).

L'activité économique sur le territoire nous permet d'identifier les déplacements des parents actifs et les lieux d'accueil Petite-Enfance existants ou à développer.

Les données économiques font apparaitre :

- ✓ Une activité plus importante sur les axes routiers : Séderon et Sault
Particulièrement sur les communes touristiques de Montbrun les Bains et Séderon
- ✓ **L'activité économique** (hors agriculture) a augmentée de 13% en 1 an passant de 261 équipements à 295, avec un développement prononcé dans :
 - **L'industrie** : 9 équipements (bois, huiles essentielles, plantes aromatiques et pharmaceutique...)
 - **Le commerce** gros/détail, hébergement, restauration et transport : 6 équipements
 - **Le service** : administration publique, action sociale, santé humaine et autre service : 10 équipements
- ✓ **L'activité agricole**, 82 exploitations :
 - Grandes cultures et polycultures : lavande, plantes aromatiques, petit épeautre,
 - Élevages bovins : viande, lait

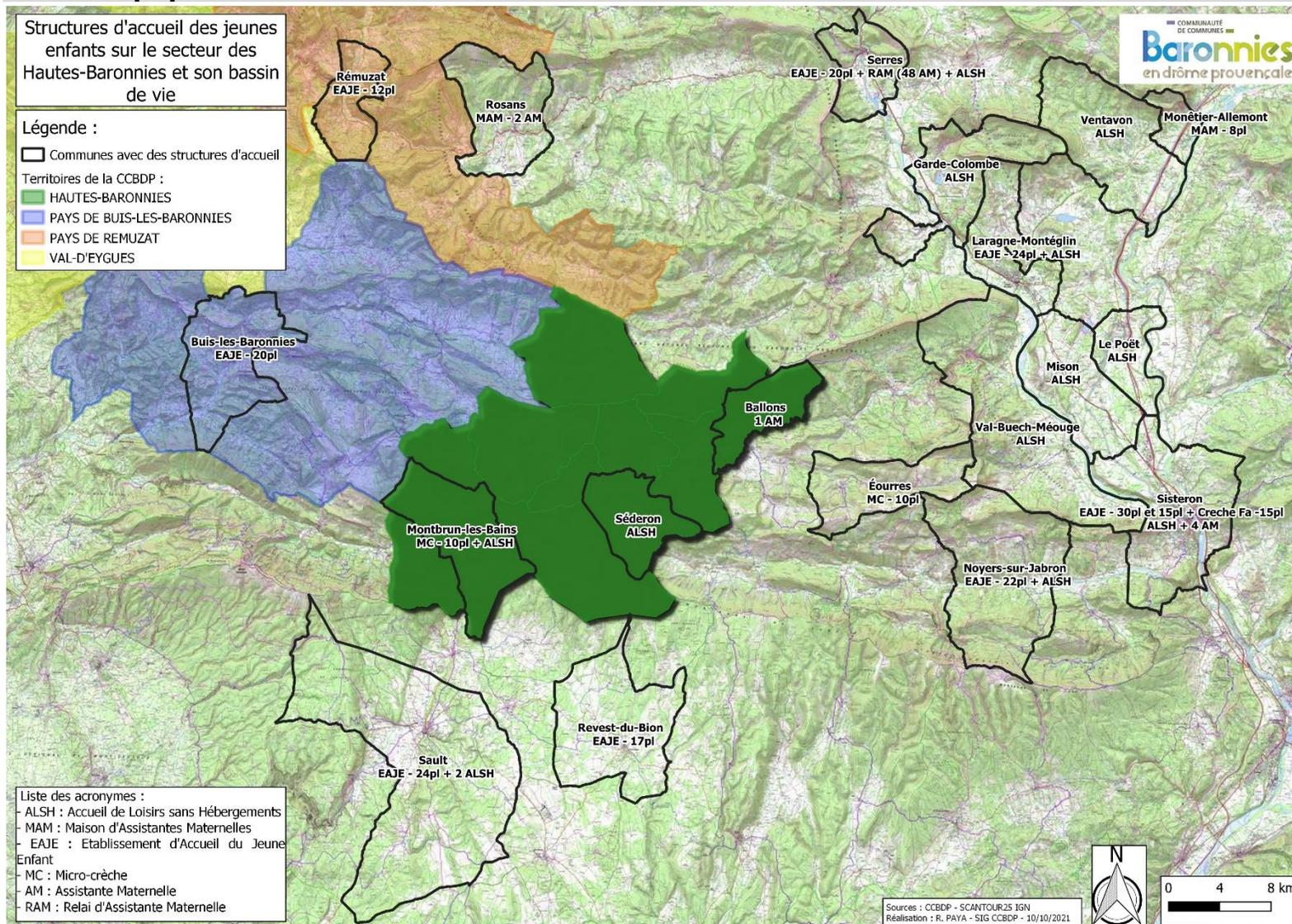
Un projet d'accueil régulier serait donc pertinent sur cet axe.

Il conviendrait de rester vigilant :

- Proposer des services en cohérence avec les déplacements professionnels des familles,
- Rester en proximité du secteur dépourvu d'activité pour ne pas renforcer l'isolement.

Un accueil avec une dimension itinérante pourrait répondre aux besoins.

IV Les équipements Petite-Enfance du bassin de vie des Hautes-Baronnies



- ✓ Les structures d'accueil Petite Enfance des territoires voisins (Diois et pays de Sault) constatent qu'aucune demande d'accueil n'émane des familles de la CCBDP, ces dernières années.
- ✓ La structure de Montbrun a certainement absorbé quelques demandes et les équipements voisins donnent la priorité aux familles de leur territoire qui remplissent les effectifs.

Actuellement, les familles qui fréquentent un mode d'accueil sur ce territoire se répartissent comme suit.

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS PETITE ENFANCE DE MOINS DE 3 ANS SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES

| Lieu d'habitation | Mode d'accueil | Lieu d'accueil | Nombre |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------|
| BALLONS | Assistante Maternelle | Ballons | 2 |
| LACHAU (Sisteronais/Buech) | Assistante Maternelle | Ballons | 2 |
| EOURRES (vallée du Jabron) | Assistante Maternelle | Ballons | 2 |
| MEVOUILLON | Micro crèche | Montbrun les Bains | 2 |
| EGALAYES | Jardin d'enfants | Eourres | 2 |
| BALLONS | Jardin d'enfants | Eourres | 1 |
| TOTAL | | | 11 |

La mise en corrélation de l'activité économique de ce territoire avec l'utilisation des modes d'accueils existants dans ce bassin, met en évidence que le bassin de vie est particulièrement actif sur la partie Sud des Hautes Baronnies.

L'accueil en micro crèche sur Montbrun les Bains pourrait s'étendre au centre du territoire des Hautes Baronnies.

IV Les pistes de réflexion et d'actions

L'accueil du Jeune enfant reste un enjeu majeur d'attractivité territoriale. Il convient donc de réfléchir à un mode de garde :

- **En adéquation** avec le milieu rural (effectif faible, mobilité, réalité géographique), et un territoire de montagne avec une logique de vallées.
- **Flexible et évolutif**, pouvant être modulé pour coller au mieux à la demande des familles, tout en assurant une maîtrise du fonctionnement et du financement.
- **Mutualisable**, qui prend en compte les limites territoriales et reste en lien avec les structures Petite-Enfance du bassin de vie (inter collectivités et institutions : Communautés de Communes, départements, CAFs...).

Quelques structures existantes pourraient permettre une expérimentation sur ce territoire :

La halte-garderie itinérante est une structure qui accueille les enfants de moins de six ans non scolarisés. **Un local ou un véhicule est mis à disposition pour accueillir les enfants.** Ce local ou véhicule dispose d'un espace cuisine, un coin destiné au repos des enfants, des sanitaires et un espace pour jouer.

Ces établissements peuvent accueillir les enfants à l'heure, à la demi-journée ou la journée entière, de façon ponctuelle, régulière ou occasionnelle, pour répondre au mieux aux besoins des familles

Tout comme une structure classique, les enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, etc..)

Les modalités d'inscriptions, les tarifs... sont identiques aux accueils Petite-Enfance classiques.

Ce mode de garde reste bien adapté au milieu rural. Il répond au besoin de garde ponctuel ou occasionnel, ou simplement pour sociabiliser l'enfant avant son entrée à l'école maternelle.

Un service « satellite » - une extension

La micro-crèche de Montbrun-Les-Bains

Gérée par la Mutuelle AESIO/EOVI la mise en place d'un service en lien avec la micro-crèche de Montbrun.

Mutualisation des moyens humains, en mettant à disposition des locaux et des moyens financiers nécessaires.

La mutuelle ferait une proposition présentant les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour l'extension de son activité à travers cet éventuel service.

Le Jardin d'enfants – Micro crèche à Éoure (05)

Gérée par l'association « école, éveil, loisirs »

Accueil des enfants à partir de 2 ans

Et comme pour Montbrun, une mutualisation des moyens pourrait à terme être imaginée sur un principe de mutualisation.

L'association ferait une proposition présentant les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour l'extension de son activité à travers cet éventuel service.

Une nano-crèche à domicile

Une solution de garde d'enfants alternative, et privée

Le principe consiste à réunir deux à trois familles désireuses de trouver une solution de garde d'enfants adaptés dans l'un de leurs domiciles.

Deux professionnelles de la Petite-Enfance se relaient auprès de ces enfants.

Aspect financier : Familles + aide PAJE + crédit d'impôt.

Le jardin d'enfants

Ce mode d'accueil se situe, dans son fonctionnement, à mi-chemin entre la crèche collective et l'école maternelle.

Le jardin d'enfants propose des activités pédagogiques favorisant l'éveil des enfants. Certains jardins d'enfants accueillent des enfants handicapés.

S'il s'agit d'un jardin d'éveil, l'objectif est de faciliter l'intégration à l'école, ce mode de garde n'accueille pas les nouveaux nés.

Les activités sont réalisées par un personnel qualifié (notamment des éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture).

Le nombre de professionnels dépend de la structure.

Le nombre de professionnels est fixé selon les règles suivantes :

- 1 professionnel pour 6 enfants de moins de 3 ans en moyenne
- 1 professionnel pour 15 enfants de 3 ans et plus en moyenne

Vers un accueil Petite-enfance évolutif

Les particularités de ce territoire nécessitent de tendre vers un accueil hybride qui prend en compte différentes composantes :

- Un découpage administratif impliquant plusieurs régions et départements, et donc plusieurs CAF et intercommunalités

D'où nécessité

- D'associer l'ensemble des acteurs, et particulièrement les maires des communes concernées ;
 - De conventionner à terme pour accompagner la pérennité de l'action.
 - De démarrer une action à titre expérimental pour tendre vers un service adapté à la situation et pérenne.
- ✓ Dans un 1^{er} temps proposer un accueil une demi-journée par semaine : accueil sur une commune des Hautes-Baronnies pour être en contact avec les familles pour construire le service avec elles.
 - ✓ Accompagner l'évolution de ce service en travaillant avec les services les plus proches : micro-crèche EOVI/AESIO de Montbrun, Le Jardin d'enfant d'Éoure, les RAM Association l'Île aux enfants de la CC Sisteronais-Buëch et le RAM du territoire de la CCBDP.

V Prochaines étapes

- Commission Petite-Enfance élargie : le 13/10/2021
- Présentation du métier d'assistante maternelle : courant novembre 2021
- Visite d'expérience dans le Trièves (Isère), à Monestier-de-Clermont : accueil itinérant (date à définir)
- Mise en place d'un accueil hebdomadaire (à définir) par la Mutuelle Petite-Enfance pour créer un lien physique avec les familles et ainsi être au plus près du besoin : fin 2021 / début 2022

Autres étapes : Rencontres inter-territoires à planifier :

- Associations l'île aux enfants / EVS de la Méouge / AESIO-EOVI / « École, éveil, loisirs » / Mutuelle Petite-Enfance
- RV CAFs 26 / 05 avec CCBDP et CC Sisteronais Buëch

La dimension limitrophe du territoire (à la croisée de 2 régions, 2 départements, et 2 intercommunalités) se retrouve également sur le territoire de Rémuzat. Il conviendrait à terme de réfléchir à une démarche globale avec les partenaires des 2 territoires (CAF, MSA, Communautés de communes) pour accompagner communément le développement de la Politique Petite Enfance.